Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261020-DEC202615-DE

Mairie de Val d'Izé

DECISION N° 2026-15

en date du 20 octobre 2026

CREATION D'UN ILOT CARREFOUR RD 794/RD105
AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-014 en date du 31.03.2026 donnant délégation au maire,

Vu la décision 2026-12 attribuant le marché de travaux relatif à la création d'un îlot au carrefour de la RD 794 et de la RD 105 à l'entreprise PIGEON sise La Guérinière 35370 ARGENTRE DU PLESSIS pour un montant de **12 579,99€ HT**,

Vu la décision en date du 19.10.2026 portant le montant du marché de travaux relatif à la création d'un îlot au carrefour de la RD 794 et de la RD 105 attribué à l'entreprise PIGEON à **18 492,29€ HT**.

Vu les préconisations du maitre d'œuvre et de l'Agence Départementale

Vu le devis de l'entreprise PIGEON en moins-value d'un montant de **725,86€ HT** pour le remplacement d'une bordure granit par une bordure béton et la fourniture d'une grille en fonte

DECIDE

Article 1 : De porter le montant du marché de travaux relatif à la création d'un îlot au carrefour de la RD 794 et de la RD 105 attribué à l'entreprise PIGEON à **17 766,43€ HT**.

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'un avenant N°1 à l'acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)